

Les trajectoires passées des bénéficiaires dans les minima sociaux

La récurrence et la persistance dans les minima sociaux dits « d'insertion » (RSA socle non majoré, RSA socle majoré, ASS et AAH) ou dans le RSA activité seul peuvent être identifiées et appréhendées à partir d'une analyse rétrospective des trajectoires individuelles des bénéficiaires de ces dispositifs.

Au 31 décembre 2013, les bénéficiaires du RSA socle non majoré ont perçu un minimum social en moyenne à six reprises entre 2003 et 2012. Dans le même temps, les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS en ont perçu un respectivement quatre et trois fois. La persistance dans les minima sociaux est plus forte pour les bénéficiaires de l'AAH : ces adultes handicapés ont touché un minimum social à huit reprises sur les dix années précédentes. À l'inverse, pour le RSA activité seul, qui ne relève pas à proprement parler des minima sociaux, les bénéficiaires n'ont perçu un minimum social que deux fois durant cette même période.

Au 31 décembre 2013, une large majorité d'allocataires de minima sociaux ont déjà reçu la même prestation au moins une fois entre 2003 et 2012.

L'échantillon national interrégimes d'allocataires de minima sociaux (ENIAMS)¹ permet de reconstituer le passé des bénéficiaires âgés de 35 à 64 ans dans les principaux minima sociaux et d'observer leurs taux de sortie des dispositifs (cf. fiche 8).

RSA socle non majoré : deux fois plus de bénéficiaires présents depuis dix ans que de nouveaux entrants parmi les bénéficiaires en 2013

Au 31 décembre 2013, les allocataires du RSA socle non majoré ont été assez présents par le passé dans les minima sociaux (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) : ils ont reçu un minimum social en fin d'année à six reprises en moyenne entre 2003 et 2012 (tableau 1). Mais cet indicateur global ne reflète pas la diversité des profils individuels : 19 % de ces bénéficiaires ont perçu un minimum social à la fin de chaque année depuis 2003 et 9 % n'en ont jamais perçu. Les personnes durablement installées dans les minima sociaux, probablement confrontées à des difficultés sociales ou à des problèmes de santé plus lourds, sont deux fois plus nombreuses que les nouveaux entrants parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré. Entre ces deux situations extrêmes, la répartition des allocataires selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social par le passé est à peu près homogène. 25 % d'entre eux ont reçu un minimum social de une à trois fois entre 2003 et 2012, 24 % de quatre à six fois et 23 % de sept à neuf fois.

Plus de nouveaux entrants parmi les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS

Les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS ont perçu un minimum social moins souvent que les bénéficiaires du RSA socle non majoré : en moyenne à trois ou quatre reprises de 2003 à 2012.

Fin 2013, parmi les allocataires du RSA socle majoré et de l'ASS, 21 % reçoivent pour la première fois ces prestations et ils ne sont que 8 % à 11 % à les avoir perçues tous les ans depuis 2003. La part des allocataires présents auparavant dans les minima sociaux diminue selon le nombre d'années passées dans ces dispositifs, et ce, de façon plus marquée pour l'ASS que pour le RSA socle majoré. Ils sont entre 27 % (au RSA socle majoré) et 40 % (à l'ASS) à avoir reçu un minimum social de une à trois fois de 2003 à 2012, entre 19 % et 23 % de quatre à six fois et entre 12 % et 18 % de sept à neuf fois.

Une présence antérieure dans les minima sociaux très fréquente pour l'AAH mais rare pour le RSA activité seul

La situation est différente pour les bénéficiaires de l'AAH ou du RSA activité seul. Au 31 décembre 2013, les allocataires de l'AAH ont été titulaires d'un minimum social en moyenne huit fois entre 2003 et 2012. À la même date, ceux du RSA activité seul ne l'ont été qu'à deux reprises durant cette période.

1. À pas annuel, l'ENIAMS permet de comparer les situations des personnes au 31 décembre de chaque année (cf. glossaire). En revanche, il n'appréhende pas les entrées-sorties des minima sociaux qui se seraient produites dans l'année, sous-estimant ainsi le poids des trajectoires avec un temps de présence très court dans les dispositifs.

TABLEAU 1 ● Répartition des bénéficiaires d'âge actif présents dans un dispositif au 31 décembre 2013 selon le nombre de fois où ils ont perçu un minimum social de 2003 à 2012

	En %				
	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
0 fois	8,7	21,1	20,9	3,8	45,4
1 à 3 fois	25,0	26,7	40,0	13,2	31,1
4 à 6 fois	23,7	22,6	19,2	13,0	14,9
7 à 9 fois	23,5	18,3	11,5	19,0	7,2
10 fois	19,0	11,3	8,5	51,0	1,4
Moyenne	5,5	4,2	3,4	7,6	2,0

Lecture • Parmi les bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2013, 8,7 % n'avaient encore jamais perçu un minimum social (RSA socle, RMI, API, ASS, AAH) de 2003 à 2012. Au 31 décembre 2013, les bénéficiaires du RSA socle non majoré ont perçu en moyenne 5,5 fois un minimum social de 2003 à 2012.

Champ • France entière. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 35 ans ou plus au 31 décembre 2013 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 25 ans en 2003 (âge d'ouverture des droits aux minima sociaux).

Sources • DREES, ENIAMS.

TABLEAU 2 ● Répartition des bénéficiaires d'âge actif présents dans un dispositif au 31 décembre 2013 selon la prestation perçue de 2003 à 2012

	En %				
	RSA socle non majoré	RSA socle majoré	ASS	AAH	RSA activité seul
Bénéficiaires ayant perçu au moins une fois un minimum social de 2003 à 2012	91,3	78,9	79,1	96,2	54,6
Répartition par minimum social déjà perçu au moins une fois en pourcentage des bénéficiaires au 31 décembre 2013					
RMI / RSA socle non majoré	87,9	63,6	20,8	22,6	45,7
API / RSA socle majoré	15,5	54,8	3,4	2,4	11,2
ASS	7,4	6,7	73,0	8,5	9,2
AAH	2,3	3,3	9,9	92,1	1,2

Note • Les lignes de ce tableau ne se somment pas. Certains bénéficiaires ont pu en effet percevoir différents minima sociaux par le passé.

Lecture • 91,3 % des bénéficiaires du RSA socle non majoré au 31 décembre 2013 étaient déjà présents par le passé dans les minima sociaux. 87,9 % ont perçu au moins une fois le RMI ou le RSA socle non majoré entre 2003 et 2012.

Champ • France entière. Situations examinées au 31 décembre de chaque année. Seules les personnes âgées de 35 ans ou plus au 31 décembre 2013 ont été prises en compte, de sorte que les bénéficiaires suivis aient bien au moins 25 ans en 2003 (âge d'ouverture des droits aux minima sociaux).

Sources • DREES, ENIAMS.

Fin 2013, la majorité des adultes handicapés (51 %) bénéficiaires de l'AAH ont reçu un minimum social chaque année depuis 2003, tandis que seuls 4 % d'entre eux n'en ont jamais perçu auparavant.

À l'inverse, les bénéficiaires du RSA activité seul constituent une population particulière du fait de leur proximité du marché du travail. Cette prestation ne fait d'ailleurs pas partie du dispositif des minima sociaux. Chaque année, la rotation dans le RSA activité seul est plus élevée que dans les minima sociaux. Près de la moitié de ses bénéficiaires n'ont jamais perçu de minimum social dit « d'insertion » entre 2003 et 2012 et seuls 1 % ont reçu un minimum social chaque année depuis 2003. La proportion de bénéficiaires diminue selon le nombre d'années passées dans les minima sociaux : elle passe progressivement de 31 % de bénéficiaires présents par le passé de une à trois fois à 7 % présents de sept à neuf fois.

Une relative continuité des parcours passés dans les minima sociaux

L'analyse détaillée, au 31 décembre 2013, des bénéficiaires présents au moins une fois dans les minima sociaux de 2003 à 2012 permet d'apprécier la persistance dans chaque dispositif (tableau 2).

Le RSA socle s'inscrit dans la continuité du RMI et de l'API, la plupart de ces bénéficiaires ayant automatiquement basculé au RSA dès sa mise en place en juin 2009. Fin 2013, près de 88 % des allocataires du RSA socle non majoré ont déjà perçu cette allocation (ou le RMI) au moins une fois entre 2003 et 2012 : la quasi-totalité des 91 % d'allocataires du RSA socle non majoré déjà bénéficiaires par le passé d'au moins un minimum social recevaient déjà le RSA socle non majoré. Près d'un allocataire sur six a perçu au moins une fois l'API ou le RSA socle majoré durant cette même période. En revanche, très peu ont bénéficié de l'ASS auparavant (7 %) et ils sont encore moins nombreux à avoir déjà reçu l'AAH (2 %).

Parmi les personnes percevant le RSA socle majoré fin 2013, 55 % ont déjà bénéficié par le passé de cette pres-

tation (ou de l'API), soit plus des deux tiers des allocataires présents au moins une fois dans les minima sociaux durant ces dix dernières années ; 64 % ont aussi été au moins une fois au RMI ou au RSA socle non majoré entre 2003 et 2012. Les passages du RSA socle non majoré (ou du RMI) vers le RSA socle majoré sont fréquents, d'autant que l'attribution de la majoration pour isolement est automatique² depuis juin 2009. En revanche, la part des allocataires du RSA socle majoré qui sont d'anciens bénéficiaires de l'ASS ou de l'AAH est faible : respectivement 7 % et 3 %.

Le RSA activité seul s'adresse à une population plus large que celle des bénéficiaires de minima sociaux (cf. fiche 10). Fin 2013, seuls 55 % des allocataires de cette prestation ont déjà perçu au moins une fois un minimum social de 2003 à 2012. Pour l'essentiel, il s'agit du RSA socle non majoré (ou du RMI) : 46 % des bénéficiaires du RSA activité seul sont dans cette situation au 31 décembre 2013. Dans le même temps, 11 % ont touché au moins une fois l'API ou le RSA socle majoré par le passé, tandis que 9 % ont déjà perçu l'ASS durant cette période. Quasiment aucun allocataire du RSA activité seul fin 2013 n'a bénéficié de l'AAH auparavant.

Fin 2013, parmi les allocataires de l'ASS, 73 % ont déjà perçu cette prestation durant ces dix dernières années, sachant que près de 79 % des allocataires de l'ASS étaient bénéficiaires d'un minimum social par le passé. 21 % ont bénéficié du RSA socle non majoré ou du RMI et 10 % ont perçu l'AAH durant cette période. En revanche, ils sont peu nombreux (3 %) à avoir été auparavant allocataires du RSA socle majoré ou de l'API.

Au 31 décembre 2013, la quasi-totalité des bénéficiaires de l'AAH ont été présents au moins une fois dans les minima sociaux entre 2003 et 2012. Presque tous ont d'ailleurs déjà perçu l'AAH auparavant (92 % des bénéficiaires fin 2013). 23 % se trouvaient au RSA socle non majoré ou au RMI antérieurement, tandis que seuls 8 % ont perçu l'ASS et 2 % le RSA socle majoré ou l'API. ■

2. Depuis l'entrée en vigueur du RSA en juin 2009, il n'est plus nécessaire de faire une demande spécifique pour obtenir la majoration pour isolement. Celle-ci est attribuée automatiquement aux bénéficiaires du RSA socle dès lors qu'ils font connaître leur situation d'isolement à la CAF.